



**Magali DEHOUSSE**  
avocat

### LES HONORAIRES

Dès la première consultation, j'informe le client de la nature de mes prestations, de leurs délais indicatifs d'exécution ainsi que du montant et du mode de calcul des honoraires.

Les honoraires sont déterminés selon les cas :

- sur la base d'un taux horaire compris entre 125 € htva et 300 € htva selon la complexité et l'urgence du dossier
- de façon forfaitaire si le dossier le permet

Prix de la première consultation déterminée au préalable :

- consultation entre 40 minutes et une heure 75€ htva  
( + 25 € htva si non-ouverture de dossier)
- consultation possible en visioconférence payable à l'avance
- autres interventions : à convenir

En toute hypothèse, les honoraires sont fixés conformément au prescrits de l'article 459 du code judiciaire (critères de la juste modération) et en fonction de la situation financière particulière du client.

Une convention d'honoraires détaillée sera remise au client lors du premier entretien et devra être retournée dûment signée et complétée.

Aucune prestation ne sera exécutée dans le dossier avant le retour de la convention.

Le cabinet n'intervient pas dans les dossiers soumis à l'aide juridique de seconde ligne.

Les conditions d'octroi de l'aide juridique sont consultables à partir du lien suivant :

<https://barreaudeliege-huy.be/fr/aide-juridique/aide-juridique>